



## INVITATION

### **Comment le classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) d'une partie de l'île de La Réunion au 1<sup>er</sup> juillet 2017 impacte les charges sociales des associations du secteur médico-social ?**

La Loi n° 2015-1786 classe en ZRR l'ensemble des Hauts des communes de La Réunion, à l'exception du Port, au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Ce classement permet d'envisager une baisse importante des charges sociales sur la base de deux principes d'exonération différents.

*Au vu des difficultés d'application de ces deux dispositifs, Optimum ACE et la FEHAP OI s'associent pour vous proposer une matinée d'information sur les modalités d'obtention de ces exonérations de charges sociales.*

M. Blaise du Plessis, dirigeant de la société Optimum ACE, vous propose donc de vous exposer :

- les organismes et salariés concernés par ces exonérations (critères et conditions à remplir) ;
- les étapes à respecter pour bénéficier de ces exonérations de façon sécurisée ;
- les principales spécificités et points d'attention dans le calcul de ces exonérations ;
- son retour d'expérience de la gestion de ces dossiers par les CGSS.

**Rendez-vous le jeudi 4 octobre à partir de 8h30 avec un accueil petit-déjeuner  
à l'hôtel Le Récif, 50 Avenue de Bourbon, 97434 Saint Gilles Les Bains**



Public : Direct(rices)eurs, DAF, DRH, responsable paie ou comptabilité.

